



**PRÉFET  
DE LA LOIRE-  
ATLANTIQUE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction de la coordination  
des politiques publiques  
et de l'appui territorial**

Nantes, le 17 mars 2026

**Compte-rendu de la commission de suivi de site  
de l'Ecarpière à Gétigné**

**Mardi 3 février 2026 à 14h30**

**Présidente :** Mme Marianne KRAEMER, responsable du pôle ICPE - bureau de l'accompagnement à la transition écologique et des procédures environnementales à la Préfecture de Loire-Atlantique.

**Participants :**

PREFECTURE 44 cheffe de pôle ICPE -Bureau de l'accompagnement à la transition écologique et des procédures environnementales – préfecture 44	Marianne KRAEMER
Secrétariat CSS	Claudia BRANJAUNEAU
Inspecteur de l'environnement au SRNT - DREAL	Pierre AUGIER
DDTM	Hélène GROLLIER
ASNR	Marine COLIN
VERSO ENERGY	Anthony MOREAU
ORANO MINING	Olivier MASSET Alex ALLAIRE Camille PICHOT
Mairie de Gétigné	François GUILLOT Alice RIGALLEAU
Mairie de Saint-Crespin-sur-Moine	Philippe BACLE
PHOTOSOL	Marion FEROC
Association Moine et Sèvre pour l'Avenir	Jean-Marie PASQUEREAU Marie-France GAUTHIER Raymond POIRIER
COGEMA	Bernard COVEZ
Association des Anciens Mineurs COGEMA	Jean-François PICHAUD
Sous-Préfecture de Cholet	Hélène LE LOUËR

Absents excusés :

- la préfecture du Maine-et-Loire,
- l'Agence régionale de santé des Pays de la Loire,
- le président de la Fédération des Vins de Nantes
- le délégué territorial de l'institut national de l'origine et de la qualité
- la mairie de Vertou

Mme Kraemer souhaite la bienvenue aux membres de la commission de suivi de site et excuse l'absence du secrétaire général adjoint.

Mme Kraemer indique que compte-tenu des futures élections municipales, l'arrêté de composition de la CSS est susceptible d'être modifiée.

Le maire souhaite également la bienvenue aux membres et souligne l'importance de cet exercice annuel de commission de suivi de site pour la commune.

## **Ordre du jour**

- 1 – Approbation du compte-rendu du 06/02/25
- 2 – Surveillance du site et projets en cours
- 3 – Inspection DREAL du 28/10/25
- 4 - Renouvellement de la centrale PHOTOSOL
- 5 – Points divers

## **Introduction**

### **I – Approbation du compte-rendu du 6 février 2025**

Le compte-rendu est approuvé à l'unanimité

déclaration préalable :

L'Association Moine et Sèvre pour l'avenir souhaiterait la présence du préfet ou du Secrétaire Général à cette commission.

Mme Kraemer prend note et indique qu'en sous-préfecture, c'est le sous-préfet qui préside et en préfecture, la présidence est assurée par le Secrétaire Général dont elle est sa représentante.

### **II – Surveillance du site et projets en cours**

(cf diaporama joint)

Orano commente quelques points clés du diaporama :

Contexte réglementaire : Pas d'évolution en 2024 et 2025 - la surveillance du site est prescrite par différents arrêtés préfectoraux. AP du 30/11/95 modifié de nombreuses fois pour l'ICPE et AP du 15/04/08 et du 30/09/09 pour la mine. Le vecteur eau est surveillé (sur le site, de la mine souterraine, l'eau d'essorage des résidus, eau rejetée après traitement, eaux de ruissellement, la Moine, la mine à ciel ouvert du tail, ensemble des puits fermiers de Gétigné et Saint Crespin-sur-Moine). Dans l'environnement du site : sédiments et végétaux aquatiques dans la Moine, surveillance de l'air sur le site et environnement proche et étude de la chaîne alimentaire sur les populations environnantes.

#### **Surveillance aquatique :**

Orano fait observer la forte hausse de l'eau rejetée après traitement : en 2024, 750 000 m<sup>3</sup> contre 583 000 m<sup>3</sup> et en 2023 sachant que la moyenne annuelle est égale environ à 500 000 m<sup>3</sup>. Ce phénomène est lié à l'épisode de pluviométrie exceptionnel.

L'association Moine et Sèvre pour l'avenir relève une augmentation marquante des valeurs des débits et radium soluble dans l'eau d'essorage des résidus.

Orano explique l'augmentation des débits par un épisode pluviométrique exceptionnel. Pour le radium il s'agit d'une singularité du drain central. Il n'y a pas d'inquiétude à avoir car cela concerne les eaux en amont du traitement.

L'association Moine et Sèvre pour l'avenir demande un retour sur la nouvelle station.

Orano répond qu'il n'y a pas encore de bilan, des tests sont actuellement en cours. La station actuelle tourne à 160 m<sup>3</sup>/h et est capable d'absorber les flux. La récurrence des phénomènes météo (années pluvieuses/années sèches) impose une réflexion sur le dimensionnement et l'adaptation des futures installations pour répondre aux chroniques de traitement irrégulières. Les pistes envisagées sont un changement ou doublement des pompes, renforcement du système de maintenance, augmentation des capacités de stockage des bassins de rétention, etc.

L'association Moine et Sèvre pour l'avenir demande des chiffres des normes aux rejets hors zone de bon mélange dans la Moine.

Orano répond que les résultats présentés concernent bien l'eau qui sort de la station de traitement prélevée dans le canal de rejet et non celle de la rivière. Concernant l'eau de la moine, l'eau est prélevée sur 4 points de contrôle : SERP A – GAUD B – FROB – CASS B. Un contrôle croisé a été effectué et les résultats présentés page 43 du diaporama.

Eau de la moine : taux d'uranium stable ou en baisse

Eau des puits fermiers : L'association Moine et Sèvre demande des chiffres sur les anomalies dans les villages.

Orano indique qu'il n'y a pas de lien entre l'eau de la mine souterraine et l'eau des puits fermiers. Les valeurs les plus élevées s'expliquent par le contexte géologique local. L'Association Moine et Sèvre pour l'avenir pense qu'il faudrait prendre des précautions et informer les habitants mais Orano refuse car ce n'est pas leur rôle. Le suivi des puits fermiers continue car il est prescrit par l'arrêté préfectoral mais il n'y a aucun lien hydraulique entre la mine souterraine et les puits. Ce sont toujours les mêmes puits qui présentent les valeurs élevées et cela est lié au contexte géologique local

Sédiments de la Moine : les valeurs relevées sont à confirmer en 2025 et seront présentées à la prochaine CSS.

La hausse des valeurs est liée au type de sédiment prélevé et à la météo. Il existe une variabilité dans le temps car pas d'évènement notable sur le site.

Suivi chaîne alimentaire :

Le suivi porte sur le lait, l'eau du robinet, la viande et les fruits et légumes produits sur place dans les communes de Gétigné et Saint-Crespin-sur-Moine.

Pour 2024 : la Dose Efficace Annuelle Ajoutée (DEAA) a été effectuée à partir des coefficients radon figurant dans l'arrêté ministériel du 16/11/23 définissant les modalités de calcul des doses efficaces et des doses équivalentes résultant de l'exposition des personnes aux rayonnements ionisants. Des nouvelles formules de calcul ont multiplié par 3 les coefficients. Les mesures n'ont pas permis de constater d'augmentation de concentration de radon. Il existe cependant des différences de références entre les localisations des stations : Les DEAA sont plus élevées pour les stations situées en fond de vallée et en particulier à Fromont qui est placée en contrebas. Un travail est en cours pour expliquer ces phénomènes : en 2024, étude sur une référence de fond de vallée en amont du site mais résultats à confirmer. Il s'agit de faire des mesures sur des stations équivalentes en terme de géologie et altitude. Ainsi, une autre station a été installée à Saint-Germain afin de comparer les valeurs et une 3ème station a été installée à Fromont afin de comprendre ce qui se passe à cet endroit.

L'Association Moine et Sèvre pour l'avenir propose d'installer des capteurs dans les habitations exposées.

Orano n'y est pas favorable considérant que cela sort du cadre de surveillance prévu par l'arrêté préfectoral.

L'Association Moine et Sèvre pour l'avenir s'inquiète pour les habitants exposés à des seuils de radon en hausse et demande à Orano de ne pas rajouter de doses dans le secteur.

L'ASNR indique qu'une révision de la méthodologie DEAA est nécessaire. Les valeurs issues d'un effet calculatoire sont à prendre avec précaution tant que la méthodologie n'a pas été revue car la prise en compte actuelle du radon est très majorante et ne reflète pas la réalité de l'exposition des personnes.

La DREAL souligne que les coefficients de radon intervenant dans le calcul de la DEAA sont faits pour des milieux confinés en intérieur or les mesures ont été effectuées en intérieur et extérieur, ce qui ne reflète plus la réalité et la hausse des valeurs.

### Surveillance ICPE

Suivi de la couverture : un suivi topographique annuel de 20 pts de mesure a été réalisé. A noter une variation du tassement annuel et une anomalie de mesure a été constatée suite à l'écrasement du repère topo pendant le chantier NEOEN : ce point a été décalé dans un endroit moins passager afin d'éviter l'écrasement lors de l'entretien de la végétation.

Suivi des digues : un suivi est réalisé tous les 5 ans par un cabinet expertise. La dernière visite de novembre 2025 n'a pas révélé d'anomalie.

Pour compléter la surveillance, des travaux pour l'installation de 2 nouveaux piézomètres sont en cours.

### Anomalies

2025 : apparition d'un fontis de 8 m de diamètre à l'intérieur du site minier qui a entraîné un traitement avec apport de 450 m<sup>3</sup> de matériaux bruts de carrière, la mise en place d'une clôture provisoire et une surveillance mensuelle. Il s'agit d'une zone inaccessible au public.

L'alternance de périodes de fortes pluies et de sécheresses a fragilisé la roche sur les bassins miniers par l'infiltration des pluies. Le phénomène est confirmé au niveau national où 6 effondrements ont déjà eu lieu depuis fin 2024.

### Contrôle croisé

Les résultats de l'étude CRIIRAD réalisée à la demande de l'association Moine et Sèvre pour l'avenir étant difficilement comparables à ceux de la surveillance effectuée par Orano car les échantillons n'ayant pas été prélevés sur les mêmes stations, Orano avait proposé, lors de la CSS de 2024, de réaliser un contrôle croisé avec des prélèvements effectués sur les stations prévues dans les arrêtés de surveillance du site et analysés par un laboratoire extérieur.

Ainsi, les prélèvements ont été effectués le 16/04/25 avec l'Association Sèvre et Moine pour l'avenir et laboratoire EUROFINS. Les analyses font apparaître des résultats similaires pour le radium soluble et l'uranium soluble mais des écarts sur le taux de fer qui cependant respecte le seuil autorisé.

L'écart peut s'expliquer par des prélèvements dans des volumes d'eau différents

L'Association Moine et Sèvre pour l'avenir n'a pas relevé d'anomalie majeure et réitère le souhait de réaliser des analyses par la CRIIRAD et souligne qu'il s'agit d'un laboratoire agréé et indépendant.

Orano précise que le laboratoire EUROFINS a été choisi par consultation et pas par appel d'offre.

### Projets

Orano a décidé de fusionner les projets de refonte des bureaux, de l'atelier et de la station de traitement des eaux minières afin de garantir une meilleure réactivité et efficacité du suivi tout en modernisant et optimisant les installations. L'appel d'offre a permis de passer un contrat avec SCE.

L'Association Moine et Sèvre pour l'avenir signale la présence d'un puits entre la Braudière et Hautegente envahi par les friches.

Orano indique avoir effectué des travaux de défrichage afin de rendre accessible la parcelle. Une nouvelle clôture est prévue ainsi que la mise en place future d'une haie. Ce nettoyage permet de faciliter la surveillance du ce puits profond et qui présente un risque d'effondrement.

### **III – Inspection DREAL**

(cf diaporama joint)

La DREAL présente un bilan de l'inspection de l'ICPE réalisée le 28/10/25. L'ICPE est encadrée par l'arrêté préfectoral du 30/11/95 et par les arrêtés ministériels du 02/02/98 et du 23/06/15.

L'inspection a porté sur les thématiques de la couverture de stockage, la surveillance des digues et sur l'eau.

couverture : l'état de la couverture est satisfaisant

digues : pas d'anomalie majeure, un ajout de piézomètres est en cours.

eau :

La DREAL demande la mise à jour du plan des réseaux.

Suite aux épisodes de rejets en dépassement en 2023 au démarrage de la station de traitement, un réglage de pompe a été effectué et la DREAL demande des analyses pour confirmer l'efficacité de la mesure. Une modification de la fosse est envisagée par l'exploitant dans le cadre d'un projet de rénovation du traitement des eaux de mine.

Concernant le rejet des eaux, les résultats d'analyses respectent les valeurs limites de l'AP du 30/11/95. La DREAL demande une étude sur la compatibilité des rejets avec le milieu (La Moine) pour répondre à l'arrêté ministériel du 23/06/15.

L'entretien de la station est satisfaisant. La DREAL demande de démontrer que le délai de mise en place d'un groupe électrogène en cas de panne électrique permet d'éviter des rejets non traités à l'environnement.

Concernant les eaux souterraines, trois piézomètres ont été mis en place sur la base d'une étude hydrogéologique. Ils permettent un suivi semestriel du niveau d'eau, pH, conductivité, U soluble et Ra soluble. La question se pose de savoir si un autre piézomètre serait nécessaire sur la zone Est où se trouvent des puits utilisés, ce qui permettrait d'avoir une vision globale des écoulements au niveau du site. La DREAL sollicite le suivi d'autres paramètres représentatifs des matériaux stockés pour discriminer la contribution naturelle notamment pour savoir si une relation existe entre les eaux issues du stockage et un puits assez proche. La DREAL demande la transmission d'un rapport annuel répondant aux bonnes pratiques et qui fournira l'interprétation du suivi.

La DREAL précise que l'ensemble des rapports d'inspection sont disponibles sur le site GEORISQUES.

### **IV – Renouvellement PHOTOSOL**

(cf diaporama joint)

Le parc photovoltaïque, installé en 2014, ayant connu de multiples problèmes de maintenance dont un départ de feu en 2020, il a été décidé de procéder à son renouvellement. Le permis de construire a été obtenu en 2024 et son démantèlement est prévu pour 2026. Sa mise en service est prévue pour 2027. Le nouveau parc sera doté d'équipements plus performants répondant aux nouvelles réglementations du SDIS et qui nécessitera moins de maintenance.

A surface équivalente, la production d'électricité passera de 4 Gwh/an (équivalent de la consommation électrique de 1900 habitants hors chauffage) à 16,6 Gwh/an.

L'Association Moine et Sèvre pour l'avenir demande l'emprise réelle de la centrale sur la partie Carreau de la mine.

Photosol répond qu'elle sera identique.

L' Association Moine et Sèvre pour l'avenir constate que le débit dose gamma est en hausse sur le Carreau usine avec des valeurs deux fois plus élevées qu'en milieu naturel et s'interroge sur la méthode utilisée pour faire les futures tranchées.

Orano répond que les matériaux excavés resteront sur place et qu'aucun matériau ne sort du site. Un suivi dosimétrique est prévu.

Photosol précise que les mêmes tranchées seront utilisées, seuls les câbles seront changés.

Orano rappelle que l'ancien parc avait été validé notamment suites aux études radiologiques CRIIRAD et SUBATECH, et qu'il n'y a donc aucune raison de remettre en cause la validation du parcellaire de la future centrale qui sera construite en lieu et place de l'ancienne.

#### **V – Points divers**

Verso souligne la bonne implication des associations locales dans le territoire.

L'Association Moine et Sèvre pour l'avenir demande quelle est la société qui gère le parc photovoltaïque du site du Roussay et si une comparaison des résultats pourraient avoir un impact sur le site de l'Ecarpière.

Orano répond que c'est NEOEN et que les résultats d'analyses seront communiqués l'année prochaine.

#### **point ASNR**

L'ASNR informe qu'une réunion du groupe de suivi ERS du site de l'écarpière aura lieu le 10/02 de 18h à 20h (en soirée pour que les personnes puissent venir après leur travail). Cette réunion présentera les résultats des enquêtes de proximité, alimentaires, usages (randonnée, pique-nique, etc) réalisées en juillet/août sur Clisson, Gétigné et St Crespin par BEGEAT. Des visites de foyers volontaires ont été également effectuées. Ces résultats permettront de créer des scénarios d'exposition. L'objectif majeur de l'ERS est le suivi de l'influence du site. D'autres points seront abordés : information sur les puits utilisés – recherche de terrains pour poser des stations de prélèvement d'air – pose d'équipement chez les particuliers – planning de campagne à venir.

Un moment convivial pour échanger librement en amont de la réunion à 17h est prévu.

La présidente remercie les membres, se dit satisfaite de l'avancée des travaux et conclut la séance.

La Présidente,



Marianne KRAEMER